

Compte rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2023 à 18 h

Ordre du Jour :

- Validation du conseil communautaire du 13 novembre 2023
- Décisions Modificatives n°5
- durées amortissements
- règlement pour M57
- engagements crédits pour 2024
- AMESUD convention 2024-2026
- Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale : convention 2024-2026
- Mission locale an 2024
- poste mutualisé archiviste
- mise à disposition agent pour volet agricole et sylvicole
- avenants de conventions dans le cadre du Programme alimentaire territorial (PAT)
- Service Public de la Rénovation de l'Habitat an 2024
- Participation au BAFA an 2024
- Maison de santé : résiliation de bail
- Décisions prises par le Bureau
- Décisions prises par la Présidente
- Questions diverses

Séance du 18 décembre 2023

L'An deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame BAULAND Brigitte, Présidente, au siège de la Communauté de Communes

Présents : M. HERNANDEZ Christian, Mme AUDREN Sabine (CHASSIERS), M GRATTEPANCHE Gilles (CHAZEUX), M PAUL André, Mme FOURNET Claudine, Mme OUZEBIHA Arlette (LARGENTIERE), M NURY Didier, M. DELEUZE Johan (LAURAC), M BEAULATON David (MONTREAL), M. VIELFAURE Robert (ROCHER), M BOIRON Bernard, Mme BALAZUC Marie-Hélène (SANILHAC), Mme BAULAND Brigitte (TAURIERS), M AUBERT Yves (UZER),

Absents excusés : M CHANIOL Bernard, Mme ALLEFRESDE Laurence, Mme CAUVIN COCATRE Clarisse

Absents : Mme MOUTERDE Hélène, Mme MOLLEN Dominique, Mme DIMINO Magali, M. VEDOVATO Bernard, Mme MAIGRON Agnès, M ROSE Hermand, M VILLALONGA Jérémy, Mme ANJOLRAS Huguette

Pouvoirs :

Mme ALLEFRESDE Laurence donne pouvoir à Mme FOURNET Claudine

Mme CAUVIN COCATRE Clarisse donne pouvoir à M. NURY Didier

Secrétaire de séance : Mme FOURNET Claudine

OBJET : VALIDATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023 **C20231218-01**

Madame la Présidente présente le projet du compte rendu du conseil communautaire du 13 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le compte rendu du conseil communautaire du 13 novembre 2023

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°5 C20231218-02

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier les budgets 2023 comme suit :

- **Budget général an 2023**
- (D) 66111 intérêts emprunt + 1 793.00 E
- (D) 60612 électricité + 10 000,00 E
- (D) 6817 provisions pour risques + 358,00 E
- (D) 022 dépenses imprévues - 12 151.00 E

Mme MAIGRON Agnès et M. ROSE Hermand arrivent à 18 h 06

OBJET : DUREES AMORTISSEMENTS C20231218-03

Madame la Présidente indique qu'afin d'être conforme pour la M57, il faut récapituler tous les taux des amortissements. (document joint)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider les taux d'amortissements tels qu'ils sont dans le document joint.

OBJET : REGLEMENT POUR M57 C20231218-04

Madame la Présidente explique qu'il faut règlement budgétaire et financier pour la M57. Elle présente le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de règlement budgétaire et financier applicable aux budgets de la Communauté de Communes du Val de Ligne
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour le mettre en application

OBJET : ENGAGEMENTS DE CREDITS POUR 2024 C20231218-05

Madame la Présidente explique que l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Les dépenses concernées sont les suivantes pour le budget général de la Communauté de Communes du Val de Ligne :

Opération d'équipement	Crédits votés au BP 2023	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT pour 2024
2158/112 autre matériel	5 000,00		5 000,00	1 250,00
2135/111 agencement	5 835.60		5 835.60	1 450,00

siège				
2031/111 étude siège	2 710,00		2 710,00	677,00
2184/107 matériel	2 500,00	2 500,00	5 000,00	1 250,00
21318/115 agencement MSP	5 000,00		5 000,00	1 250,00
21318/118 : autre bâtiment PEJ	5 000,00		5 000,00	1 250,00
2184/118 mobilier PEJ	4 000,00		4 000,00	1 000,00
2031/128 frais études PLU Joannas	24 630,00		24 630,00	6 100,00
202/129 frais études PLU Largentière	17 958,00		17 958,00	4 489,00
2031/129 frais études PLU Largentiere		4 188,00	4 188,00	1 047,00
2031/130 frais études PLUI	67 695,00		67 695,00	16 900,00
2031/131 frais études PLU Laurac	7 200,00		7 200,00	1 800,00

Budget OIT

Les dépenses concernées sont les suivantes pour le budget de l'OIT de la Communauté de Communes du Val de Ligne :

Opération d'équipement	Crédits votés au BP 2023	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT pour 2024
2188 installations générales	15 000,00		15 000,00	3 750,00
2184 mobiliers	3 000,00		3 000,00	750,00
2183 matériels informatiques	3 773,00		3 773,00	940,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider et laisser tout pouvoir à Madame la Présidente concernant les engagements de crédits pour 2024.

OBJET : AMESUD CONVENTION 2024 - 2026 C20231218-06

Madame la Présidente explique que la convention triennale de financement et de fonctionnement des "Services de proximité" AMESUD-CCVL arrivera à son terme le 31/12/2023.

Pour rappel, dans ce cadre, AMESUD intervient sur :

- Accueil du public sur le flux et animation d'un lieu ressource
- Accueil, accompagnement, suivi des porteurs de projets
- Accueil, accompagnement, suivi des demandeurs d'emploi
- Accueil, accompagnement des employeurs
- Organisation de temps collectifs d'informations et d'échanges sur des thématiques liées à l'emploi, la formation ou la création d'activités.

Depuis 2020, un conseiller AMESUD propose une permanence au siège du Val de Ligne 1 fois par mois.

Ces services sont gratuits pour les demandeurs.

A ce jour, les Services de proximité sont co-financés par les communautés de communes du Val de Ligne, du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes ainsi que par l'Europe via le Fonds Social Européen ; la participation annuelle de la CCVL s'élève à 5 669€.

Le Conseil Communautaire du Val de Ligne doit se positionner sur la poursuite de l'action : engagement dans une nouvelle convention 2024-2026 et une participation de la collectivité s'élevant à 5 416€. Il faudra aussi désigner un représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur VIELFAURE Robert représentant de la CDC VAL DE LIGNE auprès de AMESUD ;
- De valider la convention AMESUD 2024 – 2026 ;
- De valider une participation financière annuelle de 5669 euros ;
- De laisser tout pouvoir à Madame La Présidente pour mener à bien ce dossier.

**OBJET : INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE CONVENTION
2024 - 2026 C20231218-07**

Madame la Présidente indique qu'une convention de partenariat vient de se terminer en 2023, une cotisation était basée sur 0.75 euros par habitant.

Il est proposé une convention 2024 – 2026 avec une cotisation sur la base de 0.85 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la convention de partenariat avec Initiative Seuil de Provence 2024 – 2026, avec une cotisation annuelle de 0.85 euros par habitant.
- De laisser tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : MISSION LOCALE 2024 C20231218-08

Madame la Présidente indique que le montant de la cotisation pour l'année 2024 est de 1.5 euro par habitant-cotisation inchangée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider pour l'année 2024, le taux de cotisation de 1.5 euros par habitant concernant la mission locale.
- Laisse tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : POSTE MUTUALISE ARCHIVISTE C20231218-09

Madame la Présidente explique que par délibération en date du 8 mars 2021, le conseil communautaire avait décidé de participer à la mutualisation d'un agent archiviste proposée par le SEBA pour une quotité de 10 % et ce pour une durée de 3 ans. Cette mutualisation arrive à son terme au 31 mai 2024. Le SEBA souhaite connaître la suite que la CDC Val de Ligne veut donner.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De ne pas poursuivre la mutualisation d'un agent archiviste proposée par le SEBA au-delà du 31 mai 2024

**OBJET : MISE A DISPOSITION AGENT POUR VOLET AGRICOLE ET SYLVICOLE
C20231218-10**

Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes du Val de Ligne bénéficie d'une mutualisation d'un agent pour le volet agricole-sylvicole et ce à hauteur de 20 % du temps de travail à temps complet avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas. Cette mutualisation s'arrête au 31 décembre 2023. Il serait opportun de poursuivre la mutualisation de l'animation des projets agricoles et sylvicoles, car c'est un moteur de développement. Aussi dans ce cadre, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose une mise à disposition d'un agent pour assurer les missions sur le volet agricole-sylvicole. Le projet de convention est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la convention de mise à disposition agent pour le volet agricole et sylvicole, avec la CDC BASSIN D'AUBENAS.
- Laisse tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

**OBJET : AVENANTS DE CONVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
ALIMENTAIRE TERRITORIAL C20231218-11**

Madame la Présidente indique que dans le cadre du PAT, il avait été établi des conventions jusqu'à décembre 2023 avec différents partenaires, mais comme le PAT se termine en juin 2024, il serait important d'établir des avenants pour prolonger leur durée afin que les partenaires puissent finir leurs actions (7 projets d'avenants).

**VIE
TERRE DE LIENS RHONE ALPES
CIVAM
CHAMBRE AGRICULTURE 07
ARDECHE LE GOUT
AGRIBIO
ADDEAR**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider les 7 avenants de conventions dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial pour juin 2024.
- Laisse tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : SERVICE PUBLIC DE RENOVATION DE L'HABITAT 2024 C20231218-12

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur DELEUZE Johan qui indique que l'année 2024 sera une année de transition pour l'évolution du service SPRH et son financement en 2025. La Région AURA a décidé de ne pas poursuivre son engagement en 2024.

L'Anah, lors de son CA du 18/10/2023 a validé son engagement financier pour garantir la continuité du service public pour l'année 2024 :

- Financement de la partie SARE, soit 8 M€,
- Financement de 50 % de la part Région 2023, soit 1,6 M€.

ALEC07, l'organisme chargé de suivre ce service, a été contraint par le manque de visibilité pour préparer 2024. Dans une optique de **continuité de service qualitatif aux usagers** et de **financement inchangé des**

EPCI, ALEC 07 une première maquette de l'organisation du service pour 2024. Celle-ci est construite de la manière suivante :

- garder un haut niveau d'accueil téléphonique pour la satisfaction de nos usagers et une augmentation des permanences délocalisées pour répondre à une sur-sollicitation prévisible en 2024 avec l'évolution des aides financières à la rénovation et la mise en place du MAR.
- maintenir des moyens d'accompagnement des ménages suffisants pour anticiper le besoin des ménages sur l'aide à la décision avant de s'engager dans le dispositif MAR (A4) et poursuivre les accompagnements (A4 Bis) des ménages engagés dans des chantiers entre 2021 et 2023

Sur le volet sensibilisation et animation (C1 et C3), nous avons revu à la baisse le nombre d'actions proposées mais avec une **ambition claire que chaque collectivité puisse bénéficier d'une à deux actions** (conférence, visite, balade thermo, stand...) déclinées sur son territoire en fonction de ses besoins.

A l'échelle départementale, ALEC 07 propose d'organiser en complément :

- 1 webinaire départementale sur l'évolution des aides financières à la rénovation 2024
- 1 action de démarchage téléphonique des professionnels du bâtiment pour la mise à jour de notre base de données
- la réalisation d'articles (4/an) sur le service pour maintenir un bon niveau de connaissance du dispositif.

Pour rappel, cette maquette ne prend pas en compte d'autres services développés à l'initiative de l'ALEC07 qui complète le service public de la rénovation soit :

- les visites à domicile de lutte contre la précarité énergétique,
- l'auto-réhabilitation accompagnée solidaire
- l'accompagnement des structures touristiques à la rénovation énergétique dans le cadre du Fonds Tourisme Durable,
- l'accompagnement des structures du tertiaire privé sur le développement du chauffage et de production d'eau chaude renouvelable dans le cadre du contrat chaleur renouvelable.

En complément, ALEC07 est en discussion avec l'ADEME afin de maintenir des moyens sur le service d'information et conseil du petit tertiaire privé (B1, B2 et C2) que nous avons développé ces 3 dernières années sur la rénovation énergétique. ALEC07 fait partie des quelques structures qui ont construit un service structuré pour cette cible.

Le coût global de cette proposition est de l'ordre 410 000 euros pour l'ensemble du dispositif départemental et la contribution de la CDC Val de Ligne serait de (0,71 €/habitant dont 0,20 €/habitant au titre de l'adhésion) soit 1,06 % du dispositif.

Ci-dessous, la synthèse des indicateurs du service départemental (2023 comparée à 2024) et la déclinaison locale des indicateurs.

Actes		Objectifs de réalisation en nombre d'actes en 2023 CD07	Objectifs de réalisation en nombre d'actes en 2024 CD07	Déclinaison des objectifs VL 2023	Déclinaison des objectifs VL 2024
A1 - Information de premier niveau		5 000	5 000	158	154
A2 - Conseil personnalisé aux ménages et aux copropriétés	Maisons individuelles	830	900	26	28
	Copropriétés	20	25	1	1
Permanences téléphonique de conseil (1/2 j)		535	500		
Permanences physiques (Rdv) (1/2 j)		297	320	9	10
A3 - Réalisation d'audits énergétiques					
A4 - Accompagnement des ménages pour la réalisation	Maisons individuelles	200	200	6	6

de leurs travaux de rénovation globale	Dossiers avec accompagnement renforcé	20	30	1	1
	Copropriétés	13	8	1	0
A4bis - Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Maisons individuelles	22	60	1	2
	Copropriétés				
A5 - Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales	Maisons individuelles				
	Copropriétés				

C1 - Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	22	13	1	1
C3 - Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux	25	7	1	0

Pour information, ce service a coûté 4 361.53 euros en 2023.

Et pour 2024, le montant serait de 6 286 habitants (population au 01 01 2023) *0.71 euros = 4 463.06 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider pour l'année 2024 le service public de la rénovation de l'habitat, pour un cout de 0.71 euros par habitant (population estimée au 1^{er} janvier 2023 : 6286 habitants).
- Laisse tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : PARTICIPATION AU BAFA AN 2024 C20231218-13

Madame la Présidente indique qu'en 2023 la CDC avait prévu de soutenir 4 BAFA à hauteur de 450€ par BAFA + la mise à disposition d'un personnel lors du stage d'approfondissement avec l'organisme STAJ. Seuls 2 jeunes ont bénéficié du partenariat :

- 1 jeunes fille qui a réussi son stage théorique, a effectué son stage pratique à l'ALSH et fera son approfondissement en 2024.
- 1 Jeune homme qui a échoué son stage théorique.

Pour information, des jeunes souhaitant faire leur stage avec un autre organisme de formation que STAJ n'ont pas pu bénéficier d'aides.

En 2024, le partenariat avec STAJ est terminé et il pourrait être proposé un nouveau partenariat avec la FOL qui organise une formation à Meyras pour 20 jeunes ardéchois des territoires Val de Ligne, Beaume Drobie, Sources et Volcans, Pays des Vans et Montagne d'Ardèche. Il n'y a plus de mise à disposition de personnel à prévoir. Il pourrait être envisagé d'accorder une participation de 470 € par stagiaire pour 4 stagiaires. Cela reviendrait à 1 880 € pour la CDC Val de Ligne contre 2 195 € en 2023. Et il pourrait être envisagé également d'accepter les demandes des stagiaires souhaitant effectuer leur stage avec un autre organisme (tout en priorisant le partenariat avec la FOL) avec un maximum de 4 au total.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le soutien à 4 BAFA, avec une participation de 470 euros par stagiaire avec l'organisme de son choix (tout en priorisant le partenariat avec la FOL) .
- De laisser tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : MAISON DE SANTE / RESILIATION DE BAIL C20231218-14

Madame la Présidente indique que l'association Bien Etre Santé a transmis sa résiliation de bail. Le bail se termine le 31 janvier 2024. Le montant de la caution est de 171.58 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la résiliation du bail de l'association Bien Etre Santé au 31 janvier 2024.
- De valider la restitution de la caution de 171.58 euros après l'état des lieux.
- De laisser tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier.

OBJET : DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU C20231218-15

Séance du 13 novembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, les treize novembre à 17 heures 30, le bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Madame BAULAND Brigitte, Présidente

Présents : BAULAND Brigitte, DELEUZE Johan, BOIRON Bernard, VIELFAURE Robert, VEDOVATO Bernard, ROSE Hermand

Secrétaire de Séance : M. DELEUZE Johan

.....

APPEL A PROJET STOP AU HARCELEMENT

Madame la Présidente explique que l'accueil de loisirs souhaite répondre à l'appel à projet « Stop au harcèlement » lancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes afin d'organiser un cycle d'information et de sensibilisations au harcèlement auprès des enfants et leurs familles.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité :

- De répondre à l'appel à projet « Stop au harcèlement » de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- De donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour mener à bien ce dossier et signer tous les documents nécessaires.

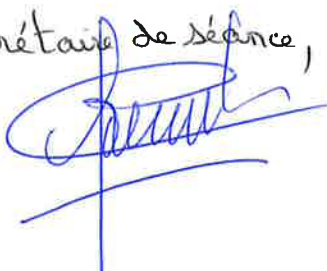
Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le bureau.

DIVERS

PLUI : M. DELEUZE Johan rappelle que chaque commune doit rendre le travail sur les cartes pour le 15 janvier 2024 environ

Composteurs collectifs : M. BOIRON Bernard précise que chaque commune aura un composteur collectif fourni gracieusement par le SIDOMSA

Vœux : Mme la Présidente précise que les vœux auront lieu le jeudi 11 janvier 2024 à 17 h 30 au siège de la CDC Val de Ligne

la secrétaire de séance,


Claudine FOURNET

Madame la Présidente
Brigitte BAULAND

